

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Bureau du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes  
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

**Séance du 31 MAI 1999**

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 12

MM. LOGEL, HAAS, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,  
NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, BABILON, WEISBECKER.

Absents : MM. WITTMER, ATZENHOFFER, GOETZ, RUSTENHOLZ,  
Mme CABIROL (excusée)

DEL. N° 39 /1999

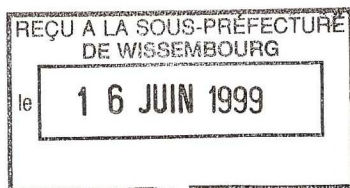
**OBJET : COTISATIONS AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE – ANNEE 1999**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour l'ensemble de son personnel par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à Barr.

Pour l'année 1999, le montant de la cotisation est de 618 F par agent.

***Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

***. de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à Barr  
une subvention de 5 562 F, soit 618 F par agent, pour l'adhésion de  
l'ensemble de ses agents en activité au Comité National d'Action Sociale  
-au titre de l'année 1999-.***



Pour copie conforme  
MORSBRONN-LES-BAINS, le 08 juin 1999

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,  
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Bernard LOGEL'.